

POUR UN DÉVELOPPEMENT CONJOINT D'INTERNET ET DES BIBLIOTHÈQUES

ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION PERMANENTE

Internet, pour le meilleur et pour le pire, est dorénavant présent dans les médias, dans les discours politiques, au plus haut niveau¹, comme dans les décisions des municipalités ou des universités et leurs répercussions sur les bibliothèques. Aucun bibliothécaire ne peut plus ignorer que ce nouveau média va s'immiscer dans son travail quotidien et influencer sur la conception générale qu'il se fait de son métier et de ses missions.

Or nul ne sait exactement à quelle réalité pragmatique sous-jacente on fait appel quand on évoque Internet. Ainsi, le réseau que les journalistes connaissent sous ce nom est un réseau, qui, fort souvent, n'a que peu à voir avec la fraction que le chercheur universitaire fréquente. Politiques et idéologues se sont fait dire qu'Internet était d'évidence le nouveau lieu de la perversion et des pratiques de la mafia ou des services secrets de désinformation, alors que

les internautes le voient comme un nouveau lieu de liberté d'expression. Les penseurs des nouveaux médias eux-mêmes restent pantois devant l'ubiquité de ce réseau, et n'en ressortent que les aspects qui encouragent leurs prises de positions, volontairement utopistes comme Pierre Lévy ou Joël de Rosnay, ou spontanément pessimistes comme Philippe Breton ou Paul Virilio.

Si nous souhaitons sortir de l'ambiguïté du discours et ouvrir des perspectives pratiques concernant Internet, il me semble que nous devons d'abord évacuer le mythe (un Internet unifié, s'imposant à tous et porteur du renouveau social et économique dont se nourrira le XXI^e siècle) pour passer au stade analytique et distinguer les diverses utilisations sociales de ce média. Le problème spécifique qui se pose aux bibliothécaires est que leurs missions les placent justement à un carrefour dans cette analyse factorielle des usages du réseau informatique.

HERVÉ LE CROSNIER

**Université de Caen
Laboratoire GREYC**

e-mail Herve.Le.Crosnier@info.unicaen.fr

1. Le texte du discours de Lionel Jospin à Hourtin est disponible sur le site du Premier Ministre : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>
Un commentaire de Hervé LE CROSNIER sur ce discours : « Une lecture critique du discours de Lionel Jospin : préparer l'entrée de la France dans la société de l'information », août 1997, est disponible sur le site : <http://www.info.unicaen.fr/herve/ecrits97/0826>

Un outil du renouveau de l'écrit

Du point de vue documentaire, on peut ainsi distinguer un Internet porteur d'un renouveau de l'écrit

(au sens où l'écrit est principalement constitué de documents que l'on peut stocker, lire et relire, donc critiquer, ce qui est la base de l'humanisme. Il est vrai que l'écrit moderne comporte aussi des images) et un Internet qui s'apparente à un média de flux (jeux électroniques et télévision sur le Web). On doit perpendiculairement distinguer l'Internet commercial et l'Internet associatif et coopératif.

De même, dans une autre dimension, Internet est interactif (messageries, forums), ou sélectif (les documents stockés dans des bibliothèques numériques et requis par sélection de l'utilisateur). Internet est un outil qui mêle les modes *push* (l'information est envoyée sur le poste de l'utilisateur) et *pull* (l'utilisateur va chercher l'information sur un serveur). Ces deux modes d'existence sont complémentaires, et cette complémentarité devrait s'accroître encore avec les nouveaux systèmes : flux de données multimédias dans les *channels*, agents intelligents, en mode *push*, HTML dynamique et fabrication de pages à partir de banques de données évolutives en mode *pull*.

L'introduction d'Internet dans les pratiques des bibliothèques doit prendre appui sur l'acceptation de cette complexité. Il y aura plusieurs programmes d'actions concourant à la démocratisation de ce nouveau média, chacun couvrant des aspects particuliers :

- remplacement des anciens systèmes de production et diffusion des documents (journaux électroniques, documents diffusés sur le Web comme des actes de congrès, des documents publics...);

- démocratisation de ressources rares en proposant des documents de substitution (numérisation des fonds anciens, rares et précieux; numérisation du patrimoine...);

- émergence de nouveaux documents, interactifs, modulaires, multimédias, tels que les documents pédagogiques nécessaires à la formation à distance et à l'enseignement assisté par ordinateur les font naître et se développer;

- ouverture de lieux-relais de lecture individualisée du courrier électronique personnel et des forums de

débat pour ceux qui n'ont pas les moyens de disposer d'un ordinateur connecté à domicile.

C'est en particulier dans le domaine documentaire que se pose le problème de la cohabitation des aspects commerciaux, qui permettent à des détenteurs de droits de vivre de leur art, et des aspects redistributifs facilitant l'émergence de ressources libres, telles qu'elles

**LES
BIBLIOTHÉCAIRES
SONT AMENÉS
D'EMBLÉE
À S'IMMISER
DANS CETTE PARTIE
DE « COOPÉTITION »
QUI SE JOUE
À L'ÉCHELLE
PLANÉTAIRE**

sont aujourd'hui représentées par les logiciels « libres », si déterminants dans le développement même d'Internet ou par les documents publics placés sur le Web par les chercheurs des universités ou de certaines administrations.

Un monopoly économique et culturel

Un véritable programme d'action lancé par les bibliothèques et relatif à Internet ne saura faire l'économie d'une ouverture d'esprit visant à comprendre et accepter les caractères divergents, parfois même contradictoires de ce média. La caporalisation du réseau sous l'égide des grands trusts de la production de contenu et de la diffusion des outils de lecture

(systèmes d'exploitation, navigateurs et réseaux sous-jacents), que nous évoquerons dans la suite de cet article, est un des risques qui bordent l'aventure d'Internet.

Mais d'autres perspectives s'appuyant sur la coopération, sur le marché des services porté par la disposition libre et gratuite des outils de base (tant les logiciels « libres » que les ressources documentaires « publiques »), sont tout autant crédibles et présentes conjointement dans les chemins qui seront explorés par le réseau dans les années qui viennent.

Les bibliothécaires sont amenés d'emblée à s'immiscer dans cette partie de « coopétition » (*coopération et compétition* simultanément) qui se joue à l'échelle planétaire. Or de tels enjeux ne font pas partie de la culture professionnelle des bibliothécaires français. Une différence sensible avec les bibliothécaires des États-Unis, qui fondent leur mentalité professionnelle comme leur intervention sur la scène publique sur les déclarations de Thomas Jefferson, rédacteur de la constitution étatsunienne et membre éminent des penseurs et acteurs du « siècle des Lumières ». La position des associations de bibliothécaires, et plus largement du « tiers secteur » aux États-Unis, est de promouvoir la libre diffusion de l'information et le nécessaire équilibre entre les droits des producteurs de documents (le fameux *copyright*) et les droits du lecteur représentés par les bibliothèques. Ceci a conduit à la création d'associations de bibliothécaires puissantes et actives dans tout le pays (servant même, depuis le début du siècle, de guides pour les bibliothécaires français cherchant à ouvrir des perspectives sociales à leur profession²). Nous aurions tort de concevoir ce qui nous vient des États-Unis comme un bloc uniformément « néolibéral » et empreint de l'arrogance des nouveaux maîtres du monde. Certes, cette dimension existe, et se retrouve aussi

2. Laure LEVEILLE, « Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XX^e siècle*/sous la dir. de Martine POULAIN, Paris, Promodis, Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 155-177.

sur Internet. Mais le réseau, parce qu'il permet des expressions contradictoires, montre l'existence, dans ce pays, d'un fort courant visant à la démocratisation de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté. Et nous pouvons intégrer ces réflexions et ces actions dans les pratiques républicaines qui fondent notre histoire.

Un premier élément qu'il convient d'évaluer est le positionnement des bibliothèques en regard d'Internet et des documents qui y circulent. Nous ne devons pas considérer Internet comme un nouvel avatar de «l'industrie de l'information», qui proposerait simplement de nouveaux documents que les bibliothèques achèteraient pour servir leur public. Certes, cette dimension existe, et il faut proposer des solutions collectives (négociation de licence d'accès, droits de redistribution...). Mais, en complément, Internet propose aussi une fluidité des documents, un mode de diffusion très diversifié, une cohabitation de l'essentiel et du futile, de la connaissance de base, qui doit rester la libre propriété de toute l'humanité, et la production de loisir, de culture ou de produits à valeur ajoutée qui relèvent de la règle du contrat.

Valoriser les documents numériques

Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la valorisation des ressources d'Internet, tant des ressources marchandes (en achetant des documents multimédias, les bibliothèques favorisent la création) que des ressources publiques et de diffusion libre. A ce titre, nous pouvons parler, à l'heure du basculement de la documentation vers le numérique, d'un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques.

Et dans ce cadre, les bibliothèques prennent une place intermédiaire entre les initiatives commerciales (afin d'éviter le développement d'une info-exclusion) et les initiatives publiques ou privées, visant à placer sur Internet des informations situées en dehors des critères de rentabilité traditionnels :

- pages personnelles de spécialistes (domaine scientifique) ou d'amateurs éclairés,
- e-zines et sites thématiques spécialisés,
- sites institutionnels (nationaux ou internationaux, Europe, Unesco...),
- actes de congrès, publications scientifiques universitaires,
- catalogues de bibliothèques et banques de données spécialisées,
- forums de débat et listes de diffusion.

**INTERNET PROPOSE
UNE FLUIDITÉ
DES DOCUMENTS,
UN MODE
DE DIFFUSION
TRÈS DIVERSIFIÉ,
UNE COHABITATION
DE L'ESSENTIEL
ET DU FUTILE,
DE LA CONNAISSANCE
DE BASE**

Dans ce panorama, définir une politique des bibliothèques françaises ne saurait se réduire à ouvrir des accès et rendre disponibles des postes de travail. La création de nouveaux documents et l'accent porté sur les outils d'alerte et de diffusion font aussi partie de la problématique ouverte. Pour autant, l'offre matérielle élémentaire constitue la fondation sur laquelle nous pourrions bâtir une véritable politique globale. Une politique qui permette aux bibliothèques de construire des services Internet, afin de toucher une population de lecteurs présents comme distants, et qui permette aussi de favoriser l'expansion de la lecture et

de l'édition en créant des sites et des documents numériques et en offrant l'accès, suivant des règles sociales collectives, à des documents produits par les éditeurs commerciaux.

Une société de l'information solidaire

Une telle politique globale de développement conjoint d'Internet et des bibliothèques est de plus en plus largement acceptée. On en retrouve des traces dans le récent programme d'action gouvernemental³.

Il est à ce titre significatif que l'éducation et la politique culturelle soient les deux premiers chapitres de ce plan, qui souhaite «proposer aux Français un projet et une vision politique des technologies de l'information et de la communication fondés sur l'ambition d'une société de l'information solidaire». Il reste maintenant aux bibliothécaires à lui donner corps, à offrir des pratiques et une orientation dans les débats nationaux et internationaux qui se fondent sur une extension des missions sociales des bibliothèques dans l'approche de ce nouveau média. Et de mettre en place des actions pilotes qui dessinent une voie sociale au développement de la production et de la lecture de documents numériques.

Le modèle consumériste de producteurs privés se disputant une clientèle de consommateurs individuels est aujourd'hui très présent dans tous les

3. Secrétariat général du gouvernement, *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information : programme d'action gouvernemental*, janvier 1998.
<http://www.premier-ministre.gouv.fr>

On fera ici une remarque concernant la mise à disposition publique de ce document. Placé sur Internet dès sa présentation à la presse, le document ne dispose pas d'un URL (Uniform Resource Locator) spécifique. Il est nécessaire de passer par la page d'accueil du service du Secrétariat général du gouvernement pour y accéder par navigation. Ceci est utile tant que l'on reste dans le domaine de l'actualité, mais devient gênant quand on est dans le domaine de la référence à un document pour l'analyse : un exemple de la cohabitation encore mal assumée entre le modèle des médias et le modèle des bibliothèques numériques, qui souligne en creux la place des réflexions bibliothéconomiques sur le façonnage du réseau.

discours, et dans l'image mentale qui se forge sur l'avenir d'Internet. L'assimilation avec le développement de la télévision est fort. Ce contact direct du producteur multimédia vers le consommateur connaîtra certainement des développements, principalement dans le domaine des loisirs (jeux électroniques, télévision) et dans celui, hybride, que les Anglo-Saxons nomment l'*edutainment* et qui désigne les tentatives de promouvoir des formes d'éducation par le biais de l'industrie des loisirs⁴. Mais, en regard de ce modèle individualisé, une véritable dimension sociale de la documentation numérique est à prendre en compte. Le critère de ce développement est à chercher dans l'adéquation des politiques des bibliothèques et de l'extension de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté.

Des tendances dangereuses pour la démocratie

Or nous assistons au renforcement de tendances qui mettent les orientations traditionnelles des bibliothèques en danger. Dans ces tendances dangereuses pour la démocratie, on trouve :

- la directive européenne sur le droit *sui generis* des banques de données, qui, dans sa formulation actuelle, peut aboutir à la privatisation des connaissances scientifiques primaires⁵, notamment des plus importantes d'entre elles (comme les données concernant le génome humain, ou les propriétés des matériaux) ;
- l'extension du droit d'auteur au-delà de sa sphère d'origine visant à protéger la création littéraire et artistique vers un droit de suite sur toute production intellectuelle. Cette évolution met aussi en danger les modes

4. Remarquons que ce domaine fait la double économie de la réflexion sur la pédagogie (notamment du rôle de l'apprenant dans l'apprentissage) et de la réflexion sur la connaissance, souvent réduite à l'accumulation de savoir-faire.

5. Pamela SAMUELSON, « Legal Protection for Database Contents », *Communications of the ACM*, nov. 1996.

mêmes de protection des véritables créateurs, au profit des financeurs de la création (extension internationale du *copyright*... sans extension parallèle du *fair use* qui en constituait le garde-fou) ;

- la constitution de monopoles verticaux encadrant tous les secteurs de la production de l'information jusqu'aux outils de lecture. Le modèle de Microsoft s'étend maintenant à de nombreux domaines de la « société de l'information » comme le montre le développement d'Elsevier, ou les fusions en cours entre Havas-Cegetel et Bertelsmann⁶ ;

UNE VÉRITABLE DIMENSION SOCIALE DE LA DOCUMENTATION NUMÉRIQUE EST À PRENDRE EN COMPTE

- l'utilisation de la convergence des médias rendue possible par le numérique pour justifier un alignement de toute la production culturelle sur le modèle libéral des télécommunications et de l'industrie du logiciel (de façon contradictoire au moment où ce modèle est lui-même mis en cause. Il n'est qu'à se référer aux procès contre Microsoft et aux évaluations contrastées des effets de la déréglementation des télécommunications sur l'équité des services rendus dans ce secteur). Les règles concernant l'investissement telles qu'elles sont actuellement en négociation à l'OCDE (AMI, Accord multilatéral sur l'investissement) et leur effet négatif sur l'indépendance culturelle et l'action

6. *Le Monde*, 10 février 1998, p. 22.

publique sont un exemple d'actualité des risques et des enjeux ;

- la remise en cause, en profitant du basculement de média, des pratiques de diffusion de l'information scientifique. Si les bibliothèques, et plus largement les universités, n'y prennent garde, les nouvelles pratiques peuvent se traduire par la logique systématique du paiement à l'acte de lecture qui est un frein à la curiosité scientifique⁷ ;

- la mise en danger des professions intermédiaires de l'information, qui deviennent suspectes dès qu'elles traitent de l'information pour l'adapter aux besoins de leur public. Le récent procès⁸ intenté par le Centre français du *copyright* aux documentalistes de l'AFB (Association française des banques) est le premier symptôme en France de ce risque, déjà très présent aux États-Unis au travers de la jurisprudence célèbre du procès *Texaco vs American Geophysical*.

Tous ces éléments méritent des développements qui dépassent le cadre de cet article de sensibilisation. Deux brefs regards peuvent cependant être portés sur les implications de la convergence et sur la constitution de monopoles informationnels.

Convergence et nouveaux monopoles verticaux

Le phénomène que l'on nomme « convergence »⁹ est le symptôme d'une rapide redistribution des rôles

7. Hervé LE CROSNIER, « Avons-nous besoin des journaux électroniques ? », communication aux journées de la Société française des sciences de l'information et de la communication (SFIC) et de l'ENSSIB (novembre 1997), *Une nouvelle donne pour les journaux électroniques*.

<http://www.info.unicaen.fr/herve/pub97/enssib>

8. Didier FROCHOT, *Droit de copie : assignation de l'AFB par le CFC*.

- Liste de diffusion ADBS-INFO.

<http://listes.cru.fr/arc/adbs-info@cru.fr/1997-11/msg0022.html>

Didier FROCHOT, *Droit de copie : affaire AFB/CFC : historique* (1) - Liste de diffusion ADBS-INFO.

<http://listes.cru.fr/arc/adbs-info@cru.fr/1997-11/msg0023.html>

9. Commission européenne, *Livre vert sur la convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, et les implications pour la réglementation*, Bruxelles, le 3 décembre 1997, p. 36.

<http://www.ispo.cec.be/convergencecp>

et des fonctions traditionnelles des divers types de réseaux informationnels. La convergence est permise par la numérisation des données, qui conduit les trois grands secteurs de l'informatique, des télécommunications et de la production de contenu (audiovisuel et presse-édition) à intervenir ensemble sur un nouveau terrain de production/lecture/diffusion des informations.

**MICROSOFT
CONSTITUE
L'EXEMPLE TYPIQUE
DE L'ENTREPRISE
QUI SE CONSTITUE
COMME MODÈLE
DU NOUVEAU
MONDE
DE L'INDUSTRIE
DE L'INFORMATION**

Cette convergence conduit à une nouvelle répartition des forces le long de la chaîne de la valeur ajoutée de la production documentaire. Celle-ci se traduit par de grandes manœuvres économiques et financières, avec la constitution de groupes s'étendant autour de leur domaine d'origine, pour couvrir tout le spectre allant de la production de nouveaux documents jusqu'à la vente de terminaux de lecture, en passant par les réseaux de diffusion. Le livre vert l'indique sans ambages : «*Est inhérente à l'idée de convergence la réalité qu'une stricte séparation entre la fourniture de services, d'une part, et la transmission et le transport, d'autre part, pourrait s'avérer impossible et créer des difficultés dans le traitement des questions de pouvoir des acteurs de marché ou d'intégration verticale*».

Cela implique de rogner sur les modes réglementaires qui favorisent la production (notion d'exception culturelle) comme la redistribution sociale (exceptions pour l'éducation, notamment dans la définition du service universel d'accès des écoles à Internet), au nom d'une impossible séparation des services et de la non-intervention des États dans le domaine déjà libéralisé des télécommunications.

Cet aval de la dynamique de regroupement vertical part de l'hypothèse qu'il est impossible de revenir en arrière sur la démarche monopolistique des principales sociétés du secteur. Une approche qui recouvre les modes de défense de la société Microsoft dans les procès pour pratiques anticoncurrentielles qui lui sont opposés actuellement aux États-Unis.

Car Microsoft constitue l'exemple typique de l'entreprise qui se constitue comme modèle du nouveau monde de l'industrie de l'information¹⁰. Partant de son rôle essentiel dans le domaine des systèmes d'exploitation, cette firme conquiert aujourd'hui tous les segments de la chaîne de production, détenant des parts importantes dans la production de contenu (Corbis pour l'édition multimédia, partenariat avec NBC ou Disney pour la production audiovisuelle), dans la fourniture de services et l'infrastructure de réseau (MSNBC et Teledesic en partenariat avec Boeing).

Couvrant tous les éléments de la chaîne de production et diffusion de l'information, cette société dispose d'une place politique, économique et idéologique disproportionnée avec les responsabilités qui lui incombent (comme toute société commerciale, elle n'a de comptes à rendre qu'à ses actionnaires et à respecter le cadre réglementaire, celui-ci étant inexistant ou inadapté à la nouvelle configuration des réseaux d'information).

10. Nathan NEWMAN, *From Microsoft Word to Microsoft World : How Microsoft is Building a Global Monopoly, A NetAction White Paper*, 1997. <http://www.netaction.org/msoft/world/MSWord2World.html>

Ce modèle Microsoft s'étend à toutes les industries de production/diffusion de l'information, chaque entreprise cherchant à couvrir, autour de sa zone de compétence, les divers secteurs allant de la production à la lecture. Ainsi, l'éditeur Elsevier¹¹.

En achetant les divers éditeurs de presse scientifique (Pergamon, puis Reed, Kluwer), Elsevier se place en situation de produire ses propres réseaux de diffusion de l'information (Science Direct¹², qui avertit les lecteurs de la parution d'un nouvel article de spécialité... parmi les titres des éditions Elsevier¹³). Et demain, il se chargera de promouvoir ses propres systèmes de lecture, échappant aux normes ouvertes qui ont fait le premier succès d'Internet (HTML et le Web) pour imposer des systèmes propriétaires pour l'accès aux banques de données gérées par cet éditeur.

Cette pratique s'étend au-delà des journaux électroniques et concerne aussi la monopolisation des banques de données d'information primaire, comme le montre le récent rachat de Beilstein, fleuron de la chimie¹⁴. Les scientifiques du monde entier, et avec eux les bibliothèques, seront alors liés à la pratique dominatrice de cet éditeur, qui pourra élargir à tous les domaines du savoir ses habi-

11. Kenneth N. GILPIN, « Concerns About an Aggressive Publishing Giant », *New York Times*, December 29, 1997 : C2. Un dossier documentaire concernant Elsevier est maintenu sur le site eco-doc de l'ENSSIB : <http://www.enssib.fr/eco-doc>

12. Karen HUNTER, *Science Direct*, 1997.

<http://web.mit.edu/waynej/www/hunter.htm>

13. «*En décidant de construire cette banque de données, Elsevier Science avait en tête plus que ce service. Science Direct est aussi un environnement et une ressource sur laquelle d'autres disciplines, ou services industriels, peuvent être construits. [...] Les journaux Elsevier et ceux des autres éditeurs participants qui sont disponibles au travers de Science Direct et l'infrastructure technique et logicielle permettent de créer des niches de service pour des disciplines spécifiques [...] Ces services sont dirigés vers les scientifiques individuels [...]*». Extraits de l'article de présentation de Karen HUNTER, *op. cit.*

14. Yvonne SCHICKEL, *Communiqué de presse du 17 février 1998*, diffusé sur BIBLIO-FR. <http://listes.cru.fr/arc/biblio-fr/cru.fr/1998-02/msg00148.html>

tudes de hausse des prix instituées dans le domaine des publications imprimées¹⁵. La diffusion électronique des articles scientifiques est un des éléments de cette stratégie qui vise à rendre indispensables les éditions Elsevier dans le domaine de la recherche, empêchant une réaction salutaire de la communauté scientifique.

Garantir les droits du lecteur

Ces deux points de réflexion montrent que la situation impose aux bibliothécaires et aux documentalistes de réfléchir à l'évolution de leurs missions dans un cadre nouveau, et de se placer à un niveau d'appréhension de la situation mondiale, qui est sans commune mesure avec les habitudes et les pratiques de notre profession.

Les bibliothécaires étatsuniens couvrent ce nouveau champ de réflexion et d'action qui permet de garantir les « droits du lecteur » dans le nouveau cadre documentaire des réseaux et de la numérisation. Leurs associations professionnelles en font un sujet de réflexion central. Leurs pratiques concernant la négociation de licences pour la lecture des documents électroniques permettent de définir un corps de doctrine qui assure le maintien de l'idéal jeffersonien de libre accès à l'information¹⁶. Nous sommes encore loin d'une telle réflexion et d'un tel positionnement des médiateurs de l'accès à l'information dans notre pays. C'est à ce type de prise en compte que cet article voudrait inciter les bibliothécaires.

Car les dangers ne sont jamais certains. Des alternatives existent. Des lignes de résistance, un développement de pratiques sociales et juridiques, pouvant déboucher sur des

décisions législatives, sont à encourager pour garantir l'accès démocratique à la connaissance. Elle passent par un ensemble de propositions concrètes qui marquent une orientation politique.

Dans un document récent¹⁷, je présentais quelques propositions permettant d'avancer vers une prise en compte de la documentation numérique dans les orientations des bibliothèques. Les documents numériques constituent de nouveaux supports documentaires qu'il convient de traiter, cataloguer, de rendre accessibles à tous, et sur l'archivage desquels il convient de s'interroger. Ils permettent aussi de matérialiser de nouvelles formes de lecture, d'enseignement et de modes de paiement de l'information.

L'intervention des bibliothèques peut porter sur cinq points principaux :

- offrir des postes de travail pour la consultation des documents numériques,
- autoriser l'accès aux documents édités sur Internet pour tous,
- favoriser la création de contenus,
- permettre la recherche de documents numériques,
- développer la formation permanente.

Des ateliers Internet dans les bibliothèques

Reprenons ces cinq points, en passant de la description à la prescription et en offrant des pistes pratiques pour agir.

- Les postes de travail ne sont pas accessibles à tous, ni même de façon équitable en tout point du territoire (suivant le type de réseau disponible : câble, téléphone commuté, réseau Intranet d'université ou de collectivité...). Mais, plus encore, les connaissances du réseau qui permettent une utilisation optimale de ses ressources

ne sont pas encore assez divulguées dans la société. En l'absence de lieux-relais collectifs, les utilisations culturelles, associatives, sociales ne disposeraient pas de point de valorisation et d'apprentissage.

LA SITUATION IMPOSE AUX BIBLIOTHÉCAIRES ET AUX DOCUMENTALISTES DE RÉFLÉCHIR À L'ÉVOLUTION DE LEURS MISSIONS DANS UN CADRE NOUVEAU

Construire des ateliers Internet dans les bibliothèques ressortit à trois missions centrales de ces établissements :

- *mission d'accès aux documents*. De très nombreux documents n'existent que sur Internet. En limiter l'accès, alors que les coûts sont raisonnables, affaiblirait la couverture documentaire des bibliothèques;

- *mission bibliographique*. L'ère des cédéroms et des banques de données télématiques touche à sa fin. C'est Internet qui va prendre le relais, notamment avec le développement de services payants;

- *mission d'éducation permanente*. Une nouvelle lecture se met en place, multimédia, interactive, et de nouveaux processus de sélection et de critique se font jour. Les bibliothèques peuvent participer à cette émergence en y apportant les pratiques issues du livre. Les Anglo-Saxons parlent à ce sujet de *computer literacy*.

15. Rob KIRBY, *Comparatives Prices of Math Journals*.

<http://math.berkeley.edu/~kirby/journals.html>
16. La liste Liblicense, animée par Ann Okerson, est le lieu d'expression de ce travail, et montre l'implication de l'ARL (Alliance for Research Libraries). Un miroir des débats est constitué à l'ENSSIB : <http://enssibhp.enssib.fr/miroir/liblic>

17. Hervé LE CROSNIER, *Internet et bibliothèques : lettre au Conseil supérieur des bibliothèques*, 3 déc. 1997.
<http://www.info.unicaen.fr/herve/pub97/csb/index.html>

Dans les ateliers Internet qui vont fleurir dans les bibliothèques, nous ne devons jamais oublier l'ubiquité du réseau : lieu de lecture, mais aussi lieu d'écriture. Il est nécessaire d'aller au-delà de l'ouverture de « postes de consultation » pour imaginer des solutions nouvelles d'éducation populaire qui intègrent les aspects de constitution de documents (rédaction de pages, messagerie, forums, notamment forums locaux...). Une réflexion dont la profession pourrait s'emparer pour jouer son rôle dans le mouvement de renouveau de l'éducation populaire que permet Internet.

Un accès démocratique aux documents numériques édités

L'accès pour tous aux documents numériques implique en marge de la création de ces ateliers Internet de trouver des solutions économiques pour résoudre l'équation qui veut, à la fois, que les documents puissent être financés (emplois nouveaux) et que toute la population ait les moyens d'y accéder (éviter une fracture entre les infos-riches et les infos-pauvres).

Il y a quatre hypothèses principales pour financer les documents multimédias : le paiement à la source (universités, services publics), le financement publicitaire, le paiement forfaitaire (abonnement, licences d'accès collectives) ou le paiement à l'acte de lecture (commerce électronique). Les bibliothèques, en se plaçant du point de vue de l'expansion de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté, sont les instances qui permettent de garantir l'accès démocratique aux documents numériques. Le modèle de l'achat forfaitaire (abonnement) et de la redistribution dans une « zone d'influence » est celui utilisé aujourd'hui pour les documents imprimés. Il peut servir pour les documents numériques par le biais des licences collectives.

Il est nécessaire que les bibliothèques ne partent pas en ordre dispersé pour négocier avec les monopoles verticaux décrits dans la première partie de ce texte. Une telle situation per-

mettrait aux institutions les plus riches de mieux négocier avec les éditeurs, et, en regard, accentuerait les différenciations entre les utilisateurs. Il n'est pas pensable, en République, que les accès aux documents électroniques soient gérés différemment dans une grande université qui a su obtenir des contrats avantageux et dans une petite université. On peut d'ailleurs étendre cette problématique aux relations avec les pays en voie de développement.

IL CONVIENT DE CRÉER LES MOYENS D'UNE VÉRITABLE EXPLOSION DE SERVICES ET DE DOCUMENTS FRANCOPHONES SUR INTERNET

Enfin, la question d'un serveur national de journaux électroniques se pose. Si les titres électroniques restent sur le serveur de l'éditeur, celui-ci pourra suivre les utilisations qui sont faites des différents articles. Ce serait à la fois une menace pour l'indépendance nationale, pour la garantie du secret de la recherche, et une position de force inimaginable pour orienter les études et les publications en fonction d'analyses tant statistiques que par suivi direct (*one to one marketing*). Il convient de garantir aux chercheurs, mais aussi au citoyen, l'anonymat de ses lectures. Ceci va poser de nouveaux problèmes aux bibliothèques, tant à l'échelle locale que dans le jeu planétaire.

La constitution d'un serveur national de journaux électroniques, dans la phase de développement et de mise

en place des méthodes qui vont marquer les relations à venir concernant la circulation des documents numériques, est un moyen à la fois d'acquérir des expériences en la matière, et de pointer les risques... pour mieux trouver les moyens de les limiter.

Développer et valoriser la production de documents numériques francophones

Le développement de l'Internet francophone est un moment essentiel de la valorisation des fondements culturels et collectifs de notre société. Devenant un véritable système nerveux pour les économies du XXI^e siècle, notamment pour l'économie de la connaissance et de l'information (culture, éducation, transfert de technologie, loisirs et médias), Internet est aussi un lieu d'une intense bataille géopolitique et géo-économique. La présence francophone et notamment française doit y être défendue, élargie et proposée comme modèle d'une information de qualité, indépendante, humaniste et républicaine. Le monde entier attend de la France les capacités à résister au laminage hollywoodien. Notre histoire et notre place dans le concert des nations nous donnent cette responsabilité.

Il convient de créer les moyens d'une véritable explosion de services et de documents francophones sur Internet. Les bibliothèques participent à cet élan en devenant des serveurs de documents, mais aussi en permettant le catalogage (métadonnées) et l'ouverture d'accès, tant au niveau physique et financier (*cf. supra*) qu'au niveau intellectuel (indexation, classification, présence des documents dans les pages d'orientation réalisées par les bibliothèques.).

Deux types de documents sont particulièrement concernés, qui relèvent de l'action de la puissance publique :
- la numérisation du patrimoine, et on doit ici se féliciter de l'engagement pris dans le plan d'action gouvernemental et repris par le

ministre de la Culture et de la Communication de rendre disponibles des textes du domaine public francophone ;

– les documents publics produits et diffusés par les administrations : depuis la loi et les débats des assemblées jusqu'aux rapports et aux études financés sur fonds publics. Bien évidemment, ces divers documents peuvent être traités de façon différenciée, mais avec une même perspective : le coût marginal de diffusion sur Internet est très faible en regard du coût de réalisation des travaux... et surtout en regard des bénéfices sociaux et du renouveau de la citoyenneté que l'on peut en attendre¹⁸. C'est le sens des travaux de l'Union européenne concernant les documents publics. Mais cette volonté de transparence est bloquée en France par la concession sans mesure accordée par l'État à la société privée OR Télématique. Cette concession est un verrou qu'il convient de lever pour qu'une véritable politique de diffusion publique des données soit mise en œuvre.

Les bibliothèques participent au développement de l'édition multimédia en offrant les instruments de valorisation des productions : catalogue, dépôt légal, indexation et mise en place de services de navigation entre les documents. À côté des catalogues traditionnels, même élargis aux nouveaux documents numériques, le modèle hypertexte du réseau permet de préparer des sélections de documents « par centre d'intérêt » et d'offrir une navigation aisée. Ces guides thématiques sont des outils permettant de porter à la connaissance du public des sites et des documents favorisant leur développement.

La rédaction de ces outils thématiques, qui pourraient en outre intégrer tant les documents gratuits que les documents payants (*cf. supra*), est

l'enjeu d'un travail coopératif. Aucune bibliothèque, fût-elle nationale, ne peut suivre le rythme et l'évolution de la production de documents numériques. Un risque existe de voir des services différents recommencer, chacun dans son coin, des descriptions redondantes... ce qui favoriserait certains sites centraux (toujours cités) et dévaloriserait les sites nouveaux, spécifiques, de haut niveau de spécialisation ou les sites expérimentaux. L'organisation coopérative est le meilleur moyen d'éviter la duplication des efforts tout en laissant à chaque bibliothèque, en fonction de sa spécialité et des demandes de son public, le soin d'apporter des accents spécifiques (régionaux, thématiques).

La présentation de ce travail sur un serveur coopératif, ou sur des serveurs de bibliothèques coordonnés en réseau, permet de toucher un nouveau public qui ne fréquente plus « physiquement » les rayonnages, mais vient utiliser les ressources électroniques des bibliothèques¹⁹.

La formation permanente des bibliothécaires et documentalistes

Toutes les utilisations du réseau font naître une demande très importante de formation. L'Éducation nationale, au travers du plan visant à connecter toutes les écoles d'ici l'an 2000, permet d'avancer dans le domaine de la formation initiale. Mais Internet développe aussi une large demande d'éducation populaire, et révèle le besoin de formation permanente de nombreux secteurs des salariés. Enfin, la formation des chômeurs au réseau et par le réseau est un enjeu pour que décolle une nouvelle économie de la connaissance qui permette de revenir au plein emploi. Les bibliothèques ont une place

déterminante dans ce nouveau mouvement d'éducation populaire tout au long de la vie.

LE MODÈLE HYPERTEXTE DU RÉSEAU PERMET DE PRÉPARER DES SÉLECTIONS DE DOCUMENTS « PAR CENTRE D'INTÉRÊT » ET D'OFFRIR UNE NAVIGATION AISÉE

À court terme, cela souligne un besoin de formation permanente des bibliothécaires qui leur permette de mieux répondre aux demandes du public. Le premier critère de succès d'une telle formation est la capacité à embaucher de nouvelles personnes dans les bibliothèques pour offrir du temps pour ces activités nouvelles... qui ne dégagent aucun gain de productivité sur les activités traditionnelles qu'il faut toujours assumer. Le rapport Miquel²⁰, qui soulignait en 1989 l'état désastreux des bibliothèques universitaires, affirmait ce besoin d'une augmentation massive du nombre de professionnels. On reste toujours très en deçà des recommandations, alors qu'Internet impose de nouvelles contraintes.

18. HERVÉ LE CROSNIER, *L'Économie de l'information à l'heure des nouvelles technologies*.

<http://www.info.unicaen.fr/herve/pub97/juin>
Ce texte développe plus largement mon analyse concernant les documents publics.

19. Une étude de Bernie SLOAN, *Librarian/Patron Collaboration in an Electronic Environment*, recense les expériences de services de référence des bibliothèques étatsuniennes qui permettent des aides personnalisées offertes aux lecteurs par un bibliothécaire en utilisant le réseau.
<http://alexia.lis.uiuc.edu/~sloan/e-reference.html>

20. *Les Bibliothèques universitaires : rapport* au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; [réd. par] André MIQUEL, Paris, La Documentation française, 1989 (Collection des rapports officiels).

La formation permanente des bibliothécaires prend du temps, mais est centrale dans l'émergence d'une société de l'information pour tous.

Loin de se limiter à des savoir-faire comme cela a été le cas dans la période dite « d'automatisation des bibliothèques » (apprentissage des logiciels spécifiques), la formation permanente doit au contraire se centrer sur des savoirs transférables, généralisables. Et développer l'autonomie et le sens de l'initiative chez les professionnels.

Cette formation permanente peut articuler plusieurs méthodes et plusieurs objectifs :

- l'enseignement en séquences de regroupement (du type des formations actuelles offertes par le Centre national de la fonction publique territoriale, l'Institut de formation des bibliothécaires, Médiadix ou les Unités régionales de formation en information scientifique et technique);
- les formations à distance, utilisant le réseau lui-même en complément des séquences de regroupement;
- la formation permanente par le débat collectif (rôle des forums professionnels tels BIBLIO-FR²¹);
- la formation qualifiante. Les universités, pressées par les besoins de la société, par l'extension du chômage comme par des initiatives européennes, vont bientôt offrir des formations diplômantes par unités capitalisables (suivant l'exemple de l'*Open University* en Grande-Bretagne). Les formations associées à la

gestion/circulation de l'information sont particulièrement bien placées pour devenir des formations tests pour ce type de diplômes, en raison des particularités des matières traitées : le livre, et plus généralement les supports de l'information, induisent aussi une approche du contenu des connaissances enregistrées, valorisant les savoirs de type universitaire dans le même mouvement que les savoir-faire professionnels. Les besoins liés au renouvellement très rapide des connaissances renforcent cette opportunité.

Connaissance, éducation et citoyenneté

Cet article vise à souligner le rôle des bibliothèques dans la nouvelle configuration de l'économie de la connaissance qui est en train de se mettre en place. Nous ne pouvons plus raisonner comme si nous n'étions qu'une profession de service destinée à soutenir la recherche (universités), la conservation du patrimoine (fonds régionaux et nationaux) et l'activité de loisir et d'éducation populaire (bibliothèques municipales). Les enjeux économiques sont devenus énormes, avec la constitution de monopoles éditoriaux et culturels (Microsoft, Elsevier, Disney...). Des problèmes de société apparaissent ou sont repusés de manière nouvelle, qui concernent l'expansion de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté. Les propositions que les bibliothèques peuvent faire aujourd'hui vont influencer le paysage de la diffu-

sion de l'information dans les années à venir. Il me semble nécessaire que ces propositions ne pèchent pas par une modestie inutile : nos missions sociales, éducatives et culturelles imposent de combattre certaines tendances qui se font jour dans « l'industrie de l'information » et qui peuvent remettre en cause nombre des acquis concernant l'accès démocratique à la connaissance. Aux États-Unis, les bibliothécaires n'hésitent pas à s'engager pour la défense des droits sociaux du « tiers secteur » qu'ils représentent. Dans leur approche, les bibliothèques représentent les intérêts du public, les droits du lecteur, face à la privatisation de la connaissance qui s'installe.

Il convient de lancer un débat collectif dans la profession, afin que se fasse jour une véritable vision de ce que peut être l'avenir des bibliothèques confrontées à ce changement très rapide de la production/diffusion de l'information et de la connaissance. Sans un débat visionnaire, nous serons en permanence rivés à des ajustements de détail, soumis à des savoir-faire non maîtrisés, ballotés par les intérêts contradictoires des éditeurs, des fournisseurs de matériel et de logiciels. Et, au fond, incapables de répondre aux attentes du public qui devra se tourner vers d'autres structures... et, s'il n'en trouve pas, nous aurons perdu la chance nouvelle offerte par le réseau de remobiliser la société autour de ce bien qui ne s'épuise jamais, qui enrichit autant celui qui le donne que celui qui le reçoit : la connaissance.

Février 1998

21. BIBLIO-FR : renseignements et archives.
<http://www.cru.fr/listes/biblio-fr@cru.fr>